



Conjointe française infidèle : quels sont mes droits ?

Par **24junio06**, le **08/01/2015** à **02:01**

Bonjour,

J'ai rencontré ma femme française dans mon pays en 2003. On a vécu plus d'un an et demi ensemble là-bas, un amour platonique, puis nous avons décidé de nous marier en France avril 2005 et j'obtiens un titre de séjour. Je termine mes études dans une grande école d'ingénieur et puis CDI.

Une fois ici, après un peu plus d'un an de mariage, je découvre en juin 2006 qu'elle m'était infidèle avec son hiérarchique depuis 6 mois. Notre relation se dégrade et on se sépare. On ne vit plus ensemble. Même si elle regrette et me le fait savoir, on garde contact et on reste en bons termes, habitant dans différents foyers, on peut dire un "cessé de Communauté de vie" et je pars vivre en Espagne.

2011 on se rapproche, on s'accorde une conciliation et on décide de revivre ensemble en France et donner un 2eme souffle. Maintenant on a 2 enfants. Mais aujourd'hui ça pèse sur la relation suite à cette violation des devoirs et obligations du mariage, qui revient toujours dans les discussions, rendant invivable notre relation.

Mes questions dans l'hypothèse de divorce :

- je pers mes droits de mes enfants ?
 - je pers le droit au titre de séjour de 10 ans ?
 - je peux obtenir la nationalité française même si on divorce ?
- Quel sont mes droits dans ces hypothèses ?

Merci d'avance.